



HAL
open science

**Ambroise-Rendu Anne-Claude, Histoire de la
pédophilie, 19e-21e siècle ; Idier Antoine, Les alinéas au
placard ; Verdrager Pierre, L'enfant interdit**

Régis Revenin

► **To cite this version:**

Régis Revenin. Ambroise-Rendu Anne-Claude, Histoire de la pédophilie, 19e-21e siècle ; Idier Antoine, Les alinéas au placard ; Verdrager Pierre, L'enfant interdit. Revue d'histoire de l'enfance " irrégulière " Le Temps de l'histoire, 2015, 17, pp.235-240. 10.4000/rhei.3744 . hal-01423966

HAL Id: hal-01423966

<https://hal.science/hal-01423966>

Submitted on 25 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**Revue
d'histoire de l'enfance « irrégulière »**

Le Temps de l'histoire

17 | 2015

Naissance et mutation de la justice des mineurs

Ambroise-Rendu Anne-Claude, *Histoire de la pédophilie, 19e-21e siècle* ; Idier Antoine, *Les alinéas au placard* ; Verdrager Pierre, *L'enfant interdit*

Régis Revenin



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rhei/3744>

ISSN : 1777-540X

Éditeur

Presses universitaires de Rennes

Édition imprimée

Date de publication : 30 octobre 2015

Pagination : 235-240

ISBN : 978-2-7535-4215-0

ISSN : 1287-2431

Ce document vous est offert par Bibliothèques Paris Descartes



Référence électronique

Régis Revenin, « Ambroise-Rendu Anne-Claude, *Histoire de la pédophilie, 19e-21e siècle* ; Idier Antoine, *Les alinéas au placard* ; Verdrager Pierre, *L'enfant interdit* », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* [En ligne], 17 | 2015, mis en ligne le 30 octobre 2015, consulté le 28 février 2018. URL : <http://journals.openedition.org/rhei/3744>

Ce document a été généré automatiquement le 28 février 2018.

© PUR

Ambroise-Rendu Anne-Claude, Histoire de la pédophilie, 19e-21e siècle ; Idier Antoine, Les alinéas au placard ; Verdrager Pierre, L'enfant interdit

Régis Revenin

RÉFÉRENCE

Ambroise-Rendu Anne-Claude, *Histoire de la pédophilie, 19^e-21^e siècle*, Paris, Fayard, 352 p., ISBN : 978-2-213-67232-8

Idier Antoine, *Les alinéas au placard. L'abrogation du délit d'homosexualité 1977-1982*, Paris, Cartouche, collection « Cartouche Idées », 201 p., ISBN : 978-2-36622-003-2

Verdrager Pierre, *L'enfant interdit. Comment la pédophilie est devenue scandaleuse*, Paris, Armand Colin, collection « Individu et société », 340 p., ISBN : 978-2-200-28643-9

- 1 Pour avoir travaillé – à la marge –, et souvent croisé dans les fonds judiciaires des cas de pédophilie¹, je sais combien l'objet de recherche est sulfureux. La pédophilie ne laisse pas indifférent, y compris le chercheur, qui est aussi un citoyen, parfois un parent, et toujours un être humain doué de sensibilité, qui ne peut qu'être révolté par l'abjection des violences faites aux enfants. Le tabou est tel que les rares historiens ou sociologues – notons au passage que ces trois publications viennent combler un point aveugle de l'historiographie de l'enfance et de la sexualité – qui s'y aventurent doivent d'emblée préciser qu'ils condamnent la pédophilie, voire qu'ils ne sont pas eux-mêmes pédophiles, alors même que le sujet est médiatiquement incontournable depuis au moins les années 1990. Comme si s'intéresser à un tel sujet faisait planer le doute de la complaisance à l'égard des pédophiles. En France, seuls les juristes, les « psy » ou encore les journalistes pourraient s'en saisir. Or les sciences humaines et sociales ont des choses à dire, comme le

prouve la parution de ces trois ouvrages tout à fait passionnants, richement documentés, au surplus agréables à lire – véritable gageure sur une telle thématique !

- 2 Si *L'Histoire de la pédophilie, 19^e-21^e siècle* d'Anne-Claude Ambroise-Rendu, professeure d'histoire contemporaine à l'université de Limoges, et *L'enfant interdit. Comment la pédophilie est devenue scandaleuse* du sociologue Pierre Verdrager, auteur du déjà remarqué *L'homosexualité dans tous ses états* (Le Seuil, 2007), renvoient plus directement au sujet, le petit ouvrage d'Antoine Idier, doctorant en sociologie à l'université d'Amiens, joliment intitulé *Les alinéas au placard. L'abrogation du délit d'homosexualité, 1977-1982*, nous dévoile les coulisses de la « dépenalisation » de l'homosexualité au tournant des années 1970-1980. Au vrai, il traite du retrait progressif, entre 1977 et 1982, des dispositions discriminatoires envers les homosexuels, contenues dans les articles 330 et 331 de l'ancien Code pénal – respectivement depuis l'amendement « Mirguet » (du nom d'un éphémère député gaulliste de Moselle) de juillet 1960 et l'ordonnance du 25 novembre 1960 qui firent de l'homosexualité un « fléau social », et une loi vichyste d'août 1942, maintenue dans le droit positif français lors du retour à la légalité républicaine, qui fixait à vingt-et-un ans l'âge de la majorité sexuelle pour les relations entre personnes du même sexe, alors que celui des relations hétérosexuelles avait été porté à quinze ans.
- 3 Ces trois ouvrages sont complémentaires à la fois en termes de chronologie, mais aussi de sources et d'analyses. Si Anne-Claude Ambroise-Rendu, spécialiste de l'histoire de la pédophilie depuis une dizaine d'années, et plus généralement de l'histoire de la justice et des médias, nous livre un aperçu des sensibilités des contemporains selon une approche diachronique portant sur deux siècles, Antoine Idier s'est davantage centré sur la décennie 1970, en partie autour des liens (souvent difficiles) que mouvement(s) homosexuel(s) et mouvement(s) pédophile(s) ont entretenus jusqu'à l'orée des années 1980 – ce n'est pas là le tout de son ouvrage –, et Pierre Verdrager a lui étudié en détail – on compte cinquante pages de notes de fin d'ouvrage et trente de références bibliographiques et de sources primaires – la période qui court des années 1970 – l'« âge d'or » des revendications pédophiles, avec des associations, une presse, des intellectuels qui soutinrent la « cause » – à nos jours, avec un fourmillement de faits, de statistiques, des focus sur des moments-clés et les controverses de cette part sombre de la « libération sexuelle » – alors envisagée comme telle –, débouchant dans les années 1990 sur ce que le sociologue a appelé la « déroute pédophile ». Déroute qui s'explique par deux facteurs, selon lui : d'abord, le fait que les combats homosexuels se soient disjointes des luttes pédophiles – notamment en raison de l'apparition du sida et d'un désir de normalisation sociale de la part des gays ; et l'hostilité de nombre de militantes féministes à l'égard des revendications pédophiles, perçues par elles comme le paroxysme de la domination masculine.
- 4 Apparaît ainsi l'idée que « 68 » aurait enfanté la pédophilie, ou les pédophiles, qui auraient alors eu la parole et auraient pu agir dans ce climat particulier de la « libération sexuelle ». On se souvient de la polémique, il y a quelques années, autour de Daniel Cohn-Bendit et d'un passage de son ouvrage *Le grand bazar* qui lors de sa parution en 1975 n'avait suscité aucune réaction sur l'expérience de l'éducateur de jeunes enfants qu'était alors le député européen écologiste. Bien qu'aujourd'hui le mot « pédophilie » suscite effroi et réprobation, il est encore trop souvent utilisé à tort et à travers, comme si Daniel Cohn-Bendit et Dutroux, c'était la même chose ! Mais « 68 » aurait aussi accouché de l'« enfant-roi » : en effet, depuis lors, l'enfance aurait été sacralisée, et c'est à partir de ce nouveau paradigme que la pédophilie aurait davantage été dénoncée. Paradoxalement, le

récent procès de « L'école en bateau », dont l'animateur principal, un psychothérapeute, a longtemps utilisé les pédagogies « alternatives » comme prétexte pour commettre des viols et des attouchements sexuels sur des enfants de la fin des années 1960 à l'aube des années 2000 – ce pour quoi il fut condamné par la cour d'assises de Paris en mars 2013 à douze ans de réclusion criminelle –, a aussi montré qu'au cours de cette période dite « révolution sexuelle », ce qui manquait sans doute le plus, c'était la parole des enfants que les pédophiles voulaient libérer des carcans (l'école, la famille, la société...). Si l'intention est probablement louable, est-ce possible sans une éducation appropriée ? Et que serait alors cette éducation ? Qui la dispenserait ? Sous quelle forme ?

- 5 Dans des styles distincts, parce qu'issus de traditions disciplinaires différentes, convoquant des sources et des matériaux divers (archives judiciaires, entretiens oraux, littérature grise, articles de presse et archives télévisuelles, revues spécialisées, littérature, essais militants, écrits médicaux, psychiatriques ou juridiques...), ces trois ouvrages ont pour point commun de nous rappeler – ou de nous apprendre pour celles et ceux qui en doutaient encore, ou qui l'ignoraient – que la pédophilie n'a pas toujours été condamnée – la notion de « majorité sexuelle » apparaissant seulement en 1832 dans le Code pénal !, et qu'elle a souvent été vouée au silence. La pédophilie est elle aussi le fruit de processus historiques ; et cela ne doit pas laisser croire qu'il s'agirait là de complaisance ou de laxisme à son égard, ou d'une volonté d'en excuser la monstruosité ; mais simplement d'historiciser ce problème social.
- 6 À l'instar des militantes féministes des années 1970 à l'adresse des hommes, leur libération (celle des pédophiles) n'est pas celle des jeunes. Et il faudrait en revenir au consentement, notion bien délicate à manier dès lors qu'il est question d'enfants pas encore ou peu informés ou éduqués. Que vaut un consentement sans éducation dans des rapports de pouvoir nécessairement asymétriques ? Dilemme qui dure et perdure encore, que l'introduction de l'éducation sexuelle dans les programmes scolaires, avec les lois Fontanet de 1973, ne résout nullement. Pas plus que toutes les tentatives depuis lors pour établir un enseignement de la sexualité à l'école. Et la notion de pédophilie ne laisse pas de semer la confusion. On comprend notamment à la lecture des ouvrages d'Anne-Claude Ambroise-Rendu et de Pierre Verdrager que la pédophilie a eu son moment de gloire dans les années 1970 – période classiquement retenue du « moment pédophile », que le sociologue conteste et élargit jusqu'à l'aube des années 1990 –, qu'elle était « à la mode », que du reste elle pouvait alors faire l'objet de débats publics, de pétitions de soutien (que signèrent nombre d'artistes, d'écrivains, d'intellectuels, de médecins, de psychiatres), de succès littéraires, dont ceux de Tony Duvert, pas encore trentenaire, qui publia ses premiers romans aux éditions de Minuit, notamment le très remarqué *Paysage de fantaisie*, en 1973, couronné du prix Médicis, et salué par la critique, du *Monde* au *Figaro*. Pierre Verdrager nous dévoile aussi une autre facette de la militance pédophile des années 1970-1980, celle de l'extrême-droite, ne circonscrivant plus uniquement le mouvement pédophile à la seule sphère de l'extrême-gauche, comme on le pense trop souvent.
- 7 Galvaudé par rapport au sens qu'il a pu revêtir chez certains intellectuels des années 1970, le terme « pédophilie » est aujourd'hui entièrement négatif, suscitant une réprobation unanime, renvoyant non plus à un quelconque rapport pédagogique, asymétrique ou non, entre adultes et enfants, ou à une éventuelle « libération sexuelle » des jeunes, mais uniquement – et uniquement à cela – aux abus sexuels imposés aux enfants, souvent très jeunes, le plus souvent encore impubères. Aussi, si ces violences ont sans doute toujours existé, il apparaît qu'elles n'ont pas de tout temps intéressé les

autorités éducatives, judiciaires, médicales, policières, ni même tous les parents, que probablement en certains lieux elles n'intéressent toujours pas – pas plus que cela du moins, alors même que la pédophilie est devenue le pire crime en Occident, depuis quelques décennies déjà, en fait depuis l'affaire Dutroux, qui a traumatisé la Belgique ; que les violences sexuelles imposées aux enfants sont aujourd'hui davantage dénoncées et dites publiquement qu'auparavant (comme le livre d'Anne-Claude Ambroise-Rendu le démontre très bien) – même si le silence reste encore trop souvent une réalité pour nombre de victimes –, bref que la pédophilie en tant que problème social est une fabrication récente. Tout cela explique que nombre de militants, mais aussi d'intellectuels, et plus généralement d'anonymes, aient pu soutenir ou du moins ne pas être hostiles à la « cause » pédophile telle qu'elle a été portée dans les années 1970, car en dépit de ce que nous percevons aujourd'hui comme des naïvetés, voire des monstruosité d'alors – par exemple, l'idée qu'il faille supprimer tout âge de majorité sexuelle et qu'un enfant âgé de cinq ans puisse consentir à une relation sexuelle dans une société telle que la société française contemporaine aussi librement qu'un adolescent de quinze ans (âge de la majorité sexuelle pour toutes et tous aujourd'hui !) ou qu'un majeur –, ce que ce mot recouvre, définit, circonscrit a profondément changé depuis lors. Dans les années 1970, il ne désigne pas les violences sexuelles dont les jeunes sont victimes, mais un ensemble de débats publics sur la question de la sexualité des enfants et des adolescents, et du consentement qui serait le leur à avoir des relations sexuelles, dans un contexte où les relations entre personnes de même sexe sont sujettes à une discrimination par rapport aux relations hétérosexuelles. Sans doute l'ouvrage d'Antoine Idier est-il celui qui l'illustre le mieux, en particulier dans son second chapitre intitulé « Pédophilie et homosexualité devant la commission de révision du Code pénal ». Ou encore l'historien Jean Bérard dans un ouvrage récemment paru sur les contestations de l'institution judiciaire : il faut voir dans ce « moment pédophile » des années 1970 au moins deux temps, qui ne sont pas nécessairement incompatibles l'un avec l'autre : le premier, dans un contexte général d'émergence de mouvements d'insubordination qui remettent en cause les règles de nombreuses institutions, de critique de l'autorité familiale et scolaire et de dénonciation des violences (y compris sexuelles) subies dans l'espace domestique, consiste en une contestation par les jeunes eux-mêmes du pouvoir des adultes sur leur sexualité, des limites que ces derniers imposent à leur liberté et à leur autonomie, de la répression policière, judiciaire, familiale, scolaire que certains mineurs subissent en matière d'intimité, bref un moment où la place des enfants dans la famille est questionnée, et où les normes de l'enfance se recomposent autour de la question de l'initiation notamment ; le second est davantage lié aux revendications adultes pour le droit à avoir des relations sexuelles avec des mineurs², qui comme le montre Anne-Claude Ambroise-Rendu, s'organise sous couvert d'une remise en question radicale de l'ordre moral bourgeois et de la société capitaliste. Au passage, même si Pierre Verdrager s'y essaie, il manque sans doute à ces trois publications une approche davantage comparatiste qui permettrait de mieux saisir les singularités françaises.

- 8 Enfin, Anne-Claude Ambroise-Rendu montre la réprobation quasi-générale que suscitent depuis deux siècles chez les individus ordinaires les violences sexuelles commises sur les enfants. La pédophilie, les violences sexuelles sur mineurs plus exactement, a toujours suscité l'effroi, mais autrefois le silence était de mise, car tout simplement l'on ne parlait pas de « sexe » publiquement, ni même en famille. Bien souvent, les parents des jeunes filles abusées réglèrent eux-mêmes le « différend » avec le satyre. L'on comprend que les victimes, notamment dans les classes populaires, n'aient pas eu envie de saisir police ou

justice, institutions envers lesquelles elles avaient une confiance somme toute limitée. Et paradoxalement, si la parole pédophile des années 1970 a surtout été le fait de militants homosexuels qui évoquèrent alors principalement la sexualité des garçons – en cela, l'ouvrage de Pierre Verdrager est éloquent, les discours qu'il étudie relèvent de ce qu'on qualifiait il y a quarante ou cinquante ans de « pédérastie » –, l'écrasante majorité des faits de pédophilie – leur face cachée, en somme – concerne des relations hétérosexuelles, comme le montre l'ouvrage d'Anne-Claude Ambroise-Rendu, et plus encore des violences incestueuses dont les victimes sont des jeunes filles, les coupables leur père. Les travaux de l'anthropologue Dorothée Dussy ou encore ceux de la sociologue Léonore Le Caisne viennent le confirmer pour la période très récente³.

- 9 Aussi reste en suspens une question dès lors que l'on parle de pédophilie : de quoi parle-t-on au juste ? Et ces trois livres de poser aussi, sans y répondre directement ou complètement, la question de la définition et des limites de l'enfance, de sa place, de son statut dans la société, de ses normes propres, ainsi que de notre relation à l'enfance à l'époque contemporaine.

NOTES

1. REVENIN Régis, *Une histoire des garçons et des filles. Amour, genre et sexualité dans la France d'après-guerre*, Paris, Vendémiaire, 2015.
2. BÉRARD Jean, *La justice en procès. Les mouvements de contestation face au système pénal, 1968-1983*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2013.
3. Citons notamment l'ouvrage récemment paru de LE CAISNE Léonore, *Un inceste ordinaire. Et pourtant tout le monde savait*, Paris, Belin, 2014.